

Responsable de promotion de biens et d'événements culturels

RNCP17820 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	132
Formacode(s)	32096
Code(s) ROME	L1302, D1201, E1103
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	04/01/2022

Certificateur(s)

GRUPE EDH SAS · SIRET : 38122405400019

ICART PARIS · SIRET : 75312951900017

GRUPE EDH SAS · SIRET : 38122405400092

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le/la Responsable de promotion de biens et d'événements culturels, — selon le poste qu'il/elle occupe —, a pour mission de promouvoir des biens et/ou événements culturels en coordonnant leur mise en place et leur diffusion, en menant des actions de médiation, ainsi qu'en développant les outils de communication et de commercialisation nécessaires.

Le/la Responsable de promotion de biens et d'événements culturels exerce des fonctions de valorisation de biens et d'événements, d'organisation de manifestations culturelles et/ou de commercialisation de biens culturels (mobilier et objets d'art, anciens ou contemporains). Il/elle exerce ses fonctions à des niveaux d'encadrement le plus souvent intermédiaire.

Lorsque le/la Responsable de promotion de biens et d'événements culturels est salarié(e), il/elle travaille en lien étroit avec sa direction dont il/elle reçoit les directives, conseils et objectifs. Il/elle sera autonome -avec une supervision au moins au début - dès lors que ses actions et ses budgets auront été validés et aura la responsabilité de la mise en œuvre du ou des projets (organisation de festivals, de ventes aux enchères, ...) dont il/elle doit assumer la promotion. Il/elle devra néanmoins informer régulièrement sa Direction de l'avancée du projet.

Si il/elle est indépendant(e) ou propriétaire d'une structure (statut de Freelances, auto-entrepreneurs(euses) par exemple...) il/elle doit, de plus, en assurer les responsabilités de gestion.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

BLOC 1 – VALORISER DES BIENS ET/OU EVENEMENTS CULTURELS

Réaliser une veille continue

Participation à l'élaboration d'une stratégie de communication : offre culturelle de produits et/ou de services valorisation du patrimoine

- évaluation des attentes et des besoins du public en fonction de ses catégories
- définition d'une stratégie communication/marketing et mise en place des outils
- suivi de la réalisation

- développement et coordination de partenariats avec les médias
- développement des partenariats et recherche de financement (mécénat, « crowdfunding ».)

Mise en œuvre de la stratégie au niveau des relations avec les publics :

- recherches : iconographiques, historiques, biographiques
- identification et analyse sociologique des publics cibles
- développement et animation des communautés sur les réseaux sociaux
- création et actualisation de sites, plateformes dédiées
- conception et rédaction de newsletters
- suivi de la réalisation des supports visuels avec les graphistes et autres prestataires (imprimeurs, ...)
- évaluation des actions entreprises

Mise en œuvre de la stratégie au niveau des relations médias :

- constitution d'un fichier de journalistes spécialisés
- identification des cibles : presse, critiques, acteurs « culturels »
- rédaction de communiqués de presse, dossiers de presse, newsletters, etc.
- contact et relance des journalistes (tous médias)
- organisation de déjeuners, diners, cocktails, voyages, conférences, événements
- réalisation d'une revue de presse
- analyse et évaluation des retombées

Représentation d'artistes

- choix de l'artiste (1er marché) : rencontre professionnelle, biennale, recommandation d'un critique, foire, musée, etc.
- organisation de son œuvre : inventaire de ce qu'il a fait et/ou va faire
- aide à la production, gestion des droits de reproduction, d'édition, de production
- prise en charge des démarches administratives, financières et fiscales
- diffusion et promotion

BLOC 2 – COMMERCIALISER DES ŒUVRES ET OBJETS D'ART, EXPERTISER

Analyse et expertise

- analyse et suivi des tendances du marché
- recensement et choix des circuits de vente
- prospection, recherche et choix d'œuvres et d'objets d'art : peintures, mobiliers, bijoux, livres, etc.
- participation à des ventes aux enchères (achats)
- expertise d'une œuvre ou d'un objet d'art (2nd marché) : reconnaissance de son authenticité, évaluation de sa qualité, évaluation de sa cote
- négociation d'œuvres et objets d'art
- analyse et critique des œuvres et objets d'art
- application du droit du commerce de l'art : import-export, enchères, etc.
- définition d'un cahier des charges en vue de la restauration d'une œuvre
- mise en place de conditions adaptées à la préservation des œuvres

Mise en œuvre

- mise en place d'une politique commerciale et marketing
- établissement et activation d'un fichier de collectionneurs
- présentation des œuvres et objets d'art (mise en scène), éventuellement avec l'artiste
- rédaction de textes de présentation des œuvres et /ou des artistes
- préparation de catalogues de vente et/ou d'exposition
- organisation de vernissages
- participation à des salons, foires, brocantes, ventes aux enchères,
- organisation de ventes aux enchères
- organisation du transport des œuvres ou objets : conditionnement . assurance . sécurisation

BLOC 3. ORGANISER DES MANIFESTATIONS OU DES EVENEMENTS CULTURELS.

Analyse, mise en œuvre et coordination

- Analyse des pratiques socio-culturelles du public visé par une manifestation ou un événement : exposition, théâtre, danse, musique, etc.
- participation à l'élaboration d'un programme et/ou d'une politique socio-culturelle

- identification des offres dans des bases de données
- choix de la programmation, des artistes
- choix du/des lieu(x)
- choix de la période
- élaboration d'un dossier de projet (partenariats, modes de financement, budget, rétro planning)
- anticipation et gestion des problèmes d'intendance, des imprévus
- application de la réglementation et des normes de sécurité relatives à l'accueil du public, des artistes, au transport et à la préservation des œuvres
- animation des équipes
- élaboration, suivi et optimisation du budget
- réalisation et suivi des formalités juridiques, fiscales et comptables
- élaboration d'un cahier des charges pour les prestataires
- accueil des publics
- conception et gestion d'une opération caritative
- identification des objectifs et actions des associations humanitaires
- évaluation des retombées et compte-rendu

BLOC 4 – COORDONNER UN SERVICE CULTUREL OU UNE ÉQUIPE

Management d'un service ou d'une équipe :

- réalisation des démarches administratives
- application de notions de droit : du travail, des associations, du commerce
- recherche de financements
- management d'équipes internes – externes

Blocs de compétences

RNCP17820BC01 — BLOC 1 – VALORISER DES BIENS ET/OU EVENEMENTS CULTURELS

LISTE DE COMPÉTENCES

Réalisation par les candidats d'un journal de bord ou un blog rendant compte de leurs pratiques culturelles : expositions, films, vernissages, concerts, lectures etc. sur une période donnée.

Réalisation d'une revue de presse analytique sur un événement culturel précis

Réalisation de « micro- cas » : les candidats doivent formuler des préconisations de stratégie de communication par rapport à un cahier des charges donné (festival, artiste, etc.)

Mise en situation réelle (atelier tutoré de conduite de projet): mise en place d'événements culturels et artistiques pluridisciplinaires. Ces ateliers proposent une méthode pour concevoir, monter, gérer et piloter un projet culturel (ex. : les Nuits de l'ICART). L'atelier livre des outils opérationnels en suivant toutes les étapes de l'ingénierie : conception, contenu artistique, production, communication, pilotage, médiation, évaluation.

Situation Professionnelle reconstituée : Les candidats doivent rédiger des communiqués ou dossiers de presse, produire un magazine, un dossier thématique sur un sujet choisi parmi plusieurs, seuls ou en groupe.

Projet : les candidats doivent mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour promouvoir leur manifestation auprès des médias

Dans le cadre des ateliers de conduite de projet ou des stages, les candidats doivent promouvoir un ou des artistes émergents

Stages en entreprise

RNCP17820BC02 — BLOC 3. ORGANISER DES MANIFESTATIONS OU DES EVENEMENTS CULTURELS.

LISTE DE COMPÉTENCES

Etude de cas : les candidats doivent concevoir une programmation dans une

institution, dans une entreprise ou dans le cadre de la valorisation du patrimoine

Evaluation du comportement lors des travaux réalisés en équipe

RNCP17820BC03 — BLOC 4 – COORDONNER UN SERVICE CULTUREL OU UNE ÉQUIPE

LISTE DE COMPÉTENCES

Études de cas, réalisées en groupes à partir de problématiques liées à la promotion de biens ou d'événements culturels posées par des entreprises culturelles, permettent d'évaluer les capacités du candidat à s'intégrer dans une équipe, l'animer et/ou la manager.

RNCP17820BC04 — BLOC 2 – COMMERCIALISER DES ŒUVRES ET OBJETS D'ART, EXPERTISER

LISTE DE COMPÉTENCES

Étude de cas :

Le candidat doit répondre à la demande d'un collectionneur en recherchant et proposant à ce commanditaire des œuvres, meubles ou objets susceptibles de décorer 3 pièces de son domicile, dans un style donné et avec un budget donné.

Dossier avec visuels et

soutenance orale avec création d'outils de présentation.

Évaluation par le maître de stage :

Simulation orale d'actes d'achat et de vente en français et en anglais.

Évaluation par le maître de stage : lorsque l'activité est réalisée en entreprise.

Réalisation de fiches d'expertise : choisir et décrire 5 objets ou œuvres d'art, les photographier sous différents angles et rédiger les fiches catalogues correspondantes avec estimation.

Évaluation par le maître de stage : lorsque l'activité est réalisée en entreprise.

Mise en situation réelle (atelier tutoré de conduite de projet) :

Les étudiants doivent réaliser un projet d'exposition de A à Z : choisir les œuvres et prendre en charge la scénographie de l'exposition.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le/la Responsable de promotion de biens et d'événements culturels exerce son activité dans des entreprises privées comme des :

- Musées privés, des centres d'art, des fondations
- Agences d'événementiels culturels
- Agences de communication spécialisées dans le secteur culturel
- Théâtres, salles de spectacle
- Sociétés de production musicale, labels de musique
- Sociétés de production et /ou de diffusion cinéma
- Galeries d'art, d'antiquités ou de design
- Cabinets d'assurance, d'expertise
- Études de commissaires-priseurs
- Maisons de ventes aux enchères
- Sociétés de courtage
- Sociétés de ventes d'objets et d'œuvres d'art en ligne

Il/elle peut également travailler dans des institutions publiques comme les :

- Musées publics, centres culturels ou service culturel dans des collectivités territoriales (régions, départements, communes) qui développent des politiques artistiques et patrimoniales,
- Salles de spectacle publiques (théâtres, scènes conventionnées, etc.)
- Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)
- Fonds nationaux d'art contemporain (FNAC)
- Douanes.

Enfin, il/elle peut exercer son métier dans des associations ou en tant qu'indépendant(e).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chef de projet culturel
- Attaché(e) à la direction d'un équipement culturel (centre d'art, fondation, musée, théâtre, de salle de spectacle, etc.)

- Responsable des ventes dans une galerie d'art ancien ou contemporain ou expert junior dans une maison de ventes ou un cabinet d'expertise, clerc de commissaire-priseur
- Organisateur/trice de ventes aux enchères
- Responsable de production ou de diffusion dans les secteurs des arts visuels, cinéma, arts du spectacle vivant
- Responsable du développement des publics et de la médiation culturelle
- Responsable de la communication et des partenariats
- Social média manager, web content spécialisé(e)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier de Responsable de promotion de biens et d'événements culturels n'est soumis à aucune réglementation spécifique.

Dans le secteur particulier des ventes aux enchères, le Conseil des Ventes Volontaires de meubles aux enchères publiques (CVV), créé en 2000, est reconnu par la loi du 20 juillet 2011 comme l'autorité de régulation du secteur. Cet établissement d'utilité publique veille au respect de la réglementation et est doté d'un pouvoir disciplinaire sur les opérateurs. Il accompagne la libéralisation du secteur, assurant une meilleure protection des vendeurs et acheteurs. De leur côté, les experts peuvent solliciter un agrément auprès de certaines administrations (administration des Douanes ou des Domaines, tribunal administratif, cour d'appel) ou auprès du Conseil des Ventes Volontaires de meubles aux enchères publiques. Mais qu'ils soient agréés ou non, les experts doivent se conformer à certaines obligations, rappelées par la loi du 11 février 2004. Parmi celles-ci, mentionnons l'interdiction d'estimer, de vendre ou d'acheter un bien pour son propre compte.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agréés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 105 €
Familles professionnelles (FAP)	R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels · tension 2/5 (Faible) R4X92 — Cadres du management des magasins · tension 1/5 (Très faible) U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	64 130
Jugés difficiles à recruter	19 %
Emplois saisonniers	36 %
Familles professionnelles (FAP)	R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels R4X92 — Cadres du management des magasins U0X80 — Assistants de la communication U0X90 — Cadres de la communication U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

2 membres de l'institution

Directeur des écoles du Groupe

Directeur de l'école

3 membres extérieurs à l'institution :

- un(e) expert ou un(e) commissaire-priseur
- le directeur d'une entreprise culturelle (Théâtre, agence de communication spécialisée, etc.)
- un(e) galeriste ou un(e) critique d'art

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 04/01/2022

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP4238

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37167

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.icart.fr

Site de l'ICART

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17820/>